



Ma vie. Ma ville. Ma banque.

Précisions de LCL à la suite de la dépêche AFP sur les conditions de travail

A la lecture de la dépêche AFP du 12 mai 2023 la direction de LCL souhaite apporter les précisions suivantes :

- Si les chiffres présentés et d'ailleurs connus depuis le mois de mars 2023 sont vrais, ils sont totalement sortis de leur contexte.

Les années 2020 et 2021 marquées par la pandémie ont vu des scores historiquement bas de démissions pour toutes les entreprises. En revanche au sortir de la crise sanitaire, de très nombreux salariés dans tous les secteurs ont choisi de faire jouer une mobilité professionnelle. Cela explique en grande partie la hausse des démissions subie par LCL en 2022.

Durant cette même période allant jusqu'au premier trimestre 2022, l'absentéisme a fortement augmenté, comme dans toutes les entreprises, du fait des absences liées à la COVID. Si l'absentéisme total s'établit à 7,2%, l'absentéisme maladie est de 4,3 (vs 4% en 2021) et hors effet COVID il est stable. A noter qu'au 30 avril 2023 l'absentéisme maladie est en diminution à 3,7%.

- En parallèle, au cours de cette même année 2022, LCL a recruté massivement et bien au-delà des démissions avec plus de 2 100 CDI recrutés ce qui confirme son attractivité en tant qu'employeur.

- Depuis le début 2023, les démissions ont fortement diminué par rapport à 2022, confirmant ainsi une cause conjoncturelle : puisque sur les quatre premiers mois elles s'affichent en forte baisse à - 34% (241 versus 363 en 2022) et reviennent au niveau de 2019 (235). De plus, la dynamique des recrutements se poursuit avec 630 recrutements effectifs, ce qui constitue un record depuis 2016.

Par ailleurs LCL se félicite qu'un nouvel accord salarial pour 2023 ait été signé ce 10 mai par la totalité des organisations syndicales représentatives, qui prévoit une augmentation générale de 1150 euros pour tous.

Cette mesure salariale forte vient compléter une série de mesures prises depuis plus d'un an, dont une augmentation générale de 2,9% au 1^{er} juillet 2022 (accord signé par les organisations représentatives du personnel), une prime de partage de la valeur représentant pour la première tranche de revenus 1200 euros, ou encore un intéressement et participation en augmentation de 10,5% et représentant plus de 2 mois de salaire pour la grande majorité des collaborateurs.

- Enfin LCL souhaite rappeler son engagement au service de la satisfaction client et de celle de ses collaborateurs. Dans ce cadre, de nombreux plans d'actions ont été lancés comme la création de pépinière de collaborateurs et de l'école by LCL pour favoriser l'intégration et la montée en compétences, ou encore un travail de fond lancé avec le CNAM sur les conditions de travail qui associent des managers et des collaborateurs.

A propos de LCL

Filiaire de Crédit Agricole S.A., LCL banque urbaine est l'une des plus grandes banques de détail en France. LCL a fait de la satisfaction clients sa priorité absolue et ambitionne d'être la banque n°1 en terme de satisfaction d'ici fin 2023. Combinant humain et digital, LCL propose à ses 6 millions de clients particuliers, dont 222 000 clients Banque privée, 390 000 professionnels et 30 500 entreprises et institutionnels, une relation omnicanale forte de ses 1 400 agences au cœur des villes, de ses centres de relation clients à distance « LCL Mon Contact » avec 400 conseillers disponibles par téléphone, de ses sites et applis dont « LCL Mes Comptes » plébiscitée par ses clients. Avec une gamme complète de solutions bancaires/assurances et extra-bancaires, LCL conseille ses clients au quotidien et dans tous leurs projets de vie. Fidèle à sa stratégie de banque urbaine, LCL se mobilise et accompagne également les clients qui veulent agir concrètement pour une ville plus durable et participer à la lutte contre le dérèglement climatique.



Contact Presse LCL

Brigitte NEIGE Tel : 07 62 62 33 86 @ brigitte.neige@lcl.fr